

FAGACE NEWS

MAGAZINE D'INFORMATIONS DU FAGACE

2EME ÉDITION FÉV 2022

Rétrospective année 2021





FAGACE

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE

UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

SOMMAIRE

Mot du Directeur

L'institution

Organisation et Gouvernance

L'atelier international virtuel sur la crise de la COVID-19 en Afrique : réponse sociale et microfinance.

Les 3 piliers principaux du FAGACE : Innovation, Renforcement et Intégration

Coopération FAGACE - NSIA Banque Bénin
12ème session ordinaire du conseil des gouverneurs

Renforcement de la coopération
entre le FAGACE et etc

MALI : Coopération FAGACE – MALI

CONGO : Le FAGACE et le FIGA développent des synergies pour booster le financement de l'économie

Partenariat entre le FAGACE ET VERSUS BANK pour le financement des PME Ivoiriennes

Le FAGACE et la BRVM se mobilisent pour le secteur privé et le marché de l'UEMOA

Redynamisation de la coopération entre le FAGACE et Shelter Afrique

4ème session extraordinaire du conseil des Gouverneurs

TECHNOSERVE :
partenariat FAGACE TECHNOSERVE

CAMEROUN : Renouvellement de l'accord de siège du FAGACE en République du Cameroun

Mission de consultation du FAGACE au Burkina Faso

Burkina Faso : Le FAGACE apporte une réponse au financement de l'économie Burkinabè

Interview du Directeur Général du FAGACE

Le quotidien d'Etat Burkinabè SIDWAYA N9457 du 20 Août 2021

CAMEROUN : Déclaration conjointe relative au partenariat entre le FAGACE et le Bureau de mise à niveau des entreprises

BÉNIN : Partenariat entre le FAGACE et la caisse de dépôts et consignations

BADEA : Coopération entre la BADEA et le FAGACE.

Salon des banques et PME : le FAGACE a présidé la 7ème édition du salon

SENEGAL : Le FAGACE soutient le financement des projets structurants

FAGACE : une notation de AA- avec une perspective stable



Mot du Directeur

Véritable instrument dans le mécanisme de financement du développement de l'Afrique, le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) a joué un rôle important au cours de ces 40 dernières années en faveur de l'intégration économique de ses quatorze Etats membres, avec plus de 2500 milliards FCFA mobilisés grâce à ses interventions.

Fort de ses propres expériences, le Fonds est conscient de la nécessité de se moderniser face à un environnement international en perpétuelle mutation et dans une Afrique à fort besoin d'intégration. D'où l'exigence d'adapter en permanence ses produits, d'accroître ses ressources financières, de capitaliser l'expertise métier et de renforcer la coopération internationale.

Le FAGACE s'inscrit dans la vision 2063 de l'Union Africaine et accompagne le processus d'ouverture des marchés et l'industrialisation du continent.

Dans le cadre du nouveau Plan Stratégique 2021-2025 qui constitue la boussole de notre Institution au cours de ces cinq (05) prochaines années, il est important de présenter la vision du FAGACE comme suit ; « Faire du FAGACE une institution moderne qui contribue au financement du développement et à l'intégration économique et financière en Afrique ».

Cette nouvelle orientation permettra au FAGACE de jouer un rôle plus déterminant

dans l'accélération d'une croissance forte, durable et inclusive en Afrique en contribuant à réaliser les potentiels des secteurs économiques porteurs et en création. Sur la base des réformes idoines qui seront mises en œuvre, le FAGACE réaffirme sa volonté d'être une institution internationale de référence en Afrique et de se positionner comme un partenaire privilégié des Etats, des banques et du secteur privé. Notre engagement est d'opérer (i) la modernisation du Fonds, (ii) le renforcement de l'efficacité de sa gouvernance, (iii) l'accroissement de ses interventions, (iv) la mobilisation des ressources et (v) l'intensification de la coopération avec les banques et institutions financières pour favoriser l'accès au crédit d'investissement au plus grand nombre.

Une telle perspective exige la consolidation des acquis, la mise en place d'un cadre juridique adapté en développant un partenariat de proximité avec toutes les institutions financières de crédit.

Par ailleurs, deux autres chantiers majeurs à mettre en œuvre seront (i) de poursuivre les efforts de valorisation du capital humain de l'institution pour attirer les talents en vue de mettre l'expertise technique du Fonds au service des États membres, des partenaires et des clients, (ii) vulgariser l'information et la culture financière pour tous : c'est la mission dédiée à l'institut du FAGACE, un centre d'excellence pour le renforcement des capacités de recherche et développement.



L'institution

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération de l'OCAM (Organisation Commune Africaine et Mauricienne) devenu en Aout 1985 Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique – FAGACE – a été créé le 10 février 1977 à Kigali (RWANDA) par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM.

Le capital social du Fonds est de 350 milliards de francs CFA. Son siège social est situé à Cotonou en République du Bénin.

L'objet du FAGACE est de contribuer à la promotion économique et social des Etats membres, pris individuellement ou collectivement en participant au financement de leurs projets de développement.

Le Fonds est ouvert aux capitaux privés et à de nouveaux Etats, en vue du positionnement du FAGACE comme un partenaire stratégique de développement de chaque Etat membre et de l'Afrique en général.

Peuvent être membres du FAGACE :

- les Etats africains,
- les Etats non africains,
- les Institutions.

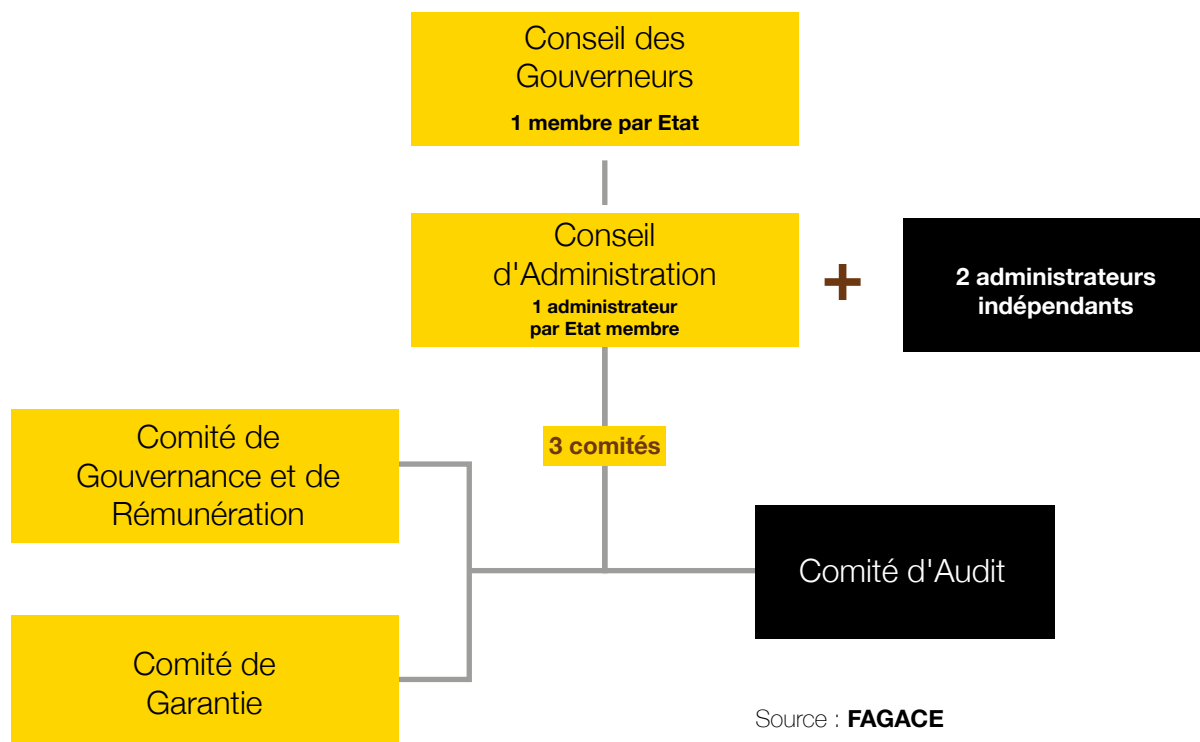
Au 31 Décembre 2021, le Fonds comprend quatorze (14) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo et expansion se poursuit.

Le Fonds intervient dans tous les domaines d'activités licites notamment :

- les Petites et Moyennes Entreprises de production de biens et services,
- les industries de valorisation des ressources naturelles locales ou d'import substitution,
- le développement rural : agriculture, élevage, pêche,
- le commerce (import-export),
- l'Habitat,
- les télécommunications,
- les services divers.

Organisation et Gouvernance

Conformément à son Plan stratégique 2021-2025, le FAGACE s'est doté d'une gouvernance indépendante et professionnelle structurée comme suit :



Source : **FAGACE**

Le Conseil des Gouverneurs





Le Conseil des Gouverneurs, organe suprême, qui comprend le Ministre chargé des Finances par Etat membre et un Responsable par Institution membre. Le Conseil des Gouverneurs fixe les orientations générales, modifie les statuts, procède à la nomination du Directeur Général et du Commissaire aux comptes. Pour l'exercice 2021-2022, la présidence est assurée par le Burkina Faso qui a succédé au Bénin.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration qui reçoit délégation de pouvoirs du Conseil des Gouverneurs, comprend un Administrateur et un suppléant par Etat membre, et deux administrateurs indépendants. Il autorise les interventions, adopte le budget, approuve les comptes financiers.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET GOUVERNEURS (Décembre 2021)

PAYS	ADMINISTRATEURS	GOUVERNEURS
 Bénin	M. Hugues Oscar LOKOSSOU Assistant du Ministre de l'Economie et des Finances, Coordonnateur de l'unité d'appui stratégique	M. Romuald WADAGNI Ministre de l'Economie et des Finances
 Burkina Faso	M. Karfa FAYAMA Directeur de cabinet du Ministre Président du Conseil d'Administration	M. Lassané KABORE Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Président du Conseil des Gouverneurs
 Cameroun	M. Bachirou Mouhamadou Chef cellule des Relations Financières internationales	M. Louis Paul MOTAZE Ministre des Finances
 Centrafrique	M. Victor MAZANGA Chargé de mission en matière de gestion du portefeuille des engagements de l'Etat	M. Henri-Marie DONDRA Ministre des Finances et du Budget
 Congo	M. Fred Ursus OTSOA Conseiller chargé de mission du Ministre	M. Rigobert Roger ANDELY Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public
 Côte d'Ivoire	Mme Saran Ballo KONE Sous-Directeur des Politiques et Stratégies d'Intégration Régionale	M. Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances
 Guinée Bissau	M. Fortes Buli INJAI Conseiller du Secrétaire d'Etat chargé du Plan	M. Joao Alage Mamadu FADIA, Ministre des Finances
 Mali	M. Sory Ibrahima DIARRA Sous-Directeur des Etudes Générales de la Direction Générale de la Dette Publique	M. Alhouseini SANOU, Ministre de l'Economie et des Finances
 Mauritanie	M. Limam OULD GOHY, Directeur Général Adjoint du budget	M. Mohamed Lemine Ould DHEHBI Ministre des Finances
 Niger	Mme Salamatou KATAMBE BARAZE Directrice des entreprises publiques et du portefeuille d'Etat	M. Ahmat JIDOUD Ministre des Finances
 Rwanda	M. Cyrille HATEGEKIMANA Conseiller du Secrétaire d'Etat Chargé de la Planification Economique au Ministère des Finances et de la Planification Economique	Dr Uzziel NDAGIJIMANA Ministre des Finances et de la Planification Economique

PAYS	ADMINISTRATEURS	GOUVERNEURS
 Sénégal	M. Karim GUIRO Conseiller Technique	M. Abdoulaye D. DIALLO, Ministre des Finances et du Budget
 Tchad	M. Idriss IBRAHIM MAHAMAT ITNO Directeur Général des services du Budget	M. Hamid Tahir NGUILIN, Ministre des Finances et du Budget
 Togo	M. Ekpao ADJABO Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	M. Sani YAYA Ministre de l'Economie et des Finances
Administrateurs indépendants	Mme Eveline TALL DAOUDA Expert en Finance-Banque ----- M. Madani Maki TALL Expert en Finance Internationale et Développement économique.	

Les Comités spécialisés

Trois (3) Comités émanent du Conseil d'Administration et sont composés de trois (3) membres chacun.

- **Le Comité de Garantie** dirigé par Monsieur Madani Maki TALL et composé de Messieurs Cyrille HATEGEKIMANA et Monsieur Fortes BULI INJAI a pour principal rôle de s'assurer de l'adéquation permanente de la politique de garantie du Fonds aux exigences de la réglementation prudentielle et des marchés financiers de son périmètre d'activités.

- **Le Comité d'Audit** présidé par Madame Eveline TALL DAOUDA, et composé de Madame Saran BALLO KONE et de Monsieur Sory Ibrahima DIARRA, assiste le Conseil d'Administration du FAGACE dans la réalisation de sa mission de surveillance et de contrôle portant notamment sur le processus d'élaboration de l'information financière,

le processus de reporting financier, les activités de l'audit interne, les activités de l'audit externe, la gestion des risques, le dispositif de contrôle interne, la conformité avec la réglementation, la loi et les procédures administratives.

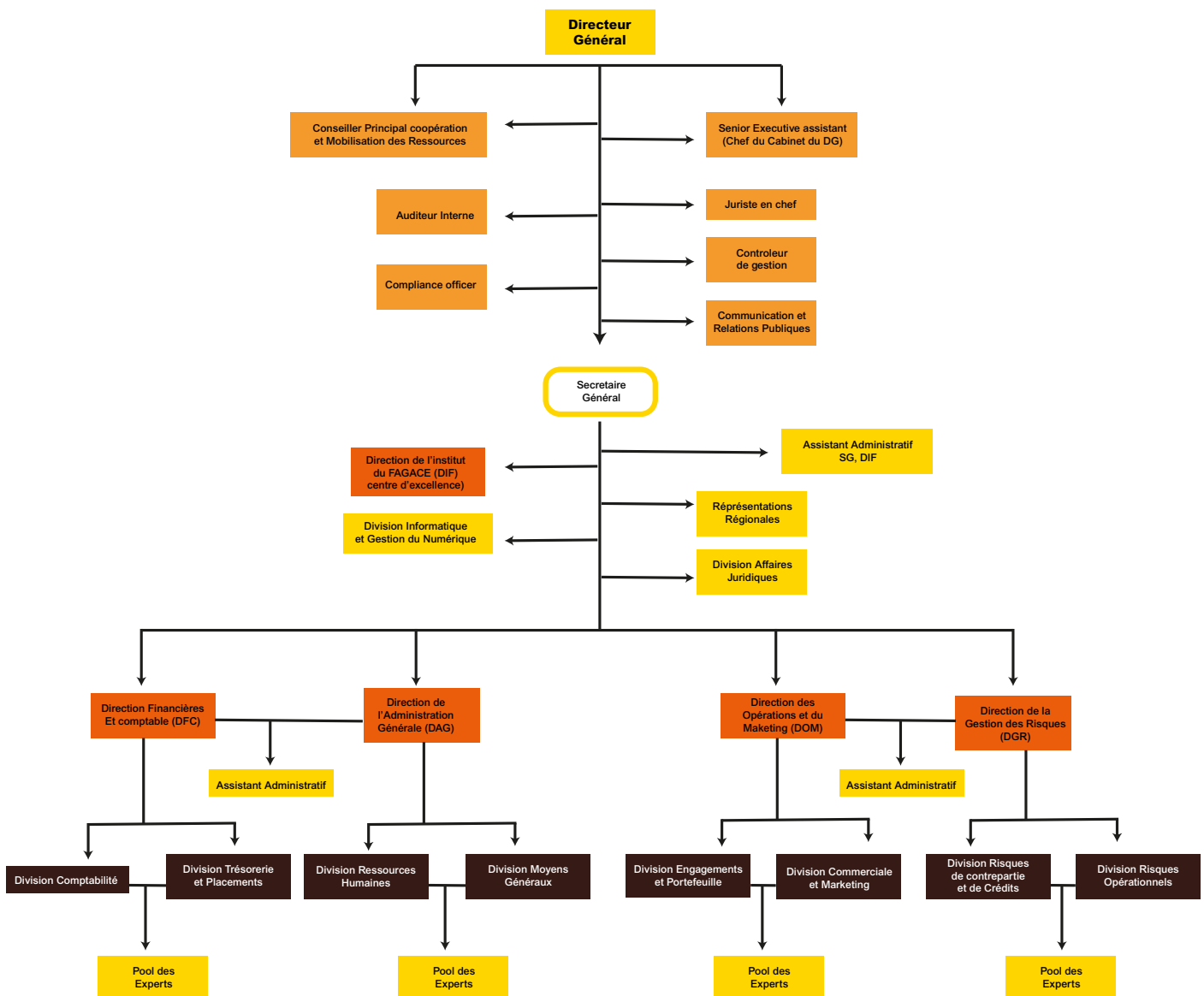
- **Le Comité de Gouvernance et de Rémunération** qui est présidé par Monsieur Limam Ould GOHY et composé de Monsieur Madani Maki TALL et de Madame Salamatou BARAZE KATAMBE, a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans la mise en œuvre efficace et la vulgarisation des meilleures pratiques de gouvernance par le FAGACE.

La Direction Générale

La gestion courante est assurée par un Directeur Général qui représente l'Institution, reçoit et instruit toutes les demandes d'intervention et

suit les engagements pris. Il s'appuie sur une organisation orientée sur la gestion des risques et structurée comme suit :

ORGANIGRAMME DU FONDS



Source : Plan stratégique 2021-2025_ FAGACE

3.3.1 Le Conseil de Direction

Présidé par le Directeur Général, le Conseil de Direction réunit les responsables des branches d'activités et des directions fonctionnelles. Il a

pour rôle de piloter la stratégie de l'Institution dans une prise de décision participative.

3.3.2 Les ressources humaines

Au 31 décembre 2021, l'effectif du Fonds est de trente-deux (32) salariés ressortissants des pays membres dont 34% de femmes. Le FAGACE considère son capital humain comme étant sa cheville ouvrière de performance et par conséquent s'est dotée d'un nouvel organigramme en lien avec les objectifs de son Plan stratégique 2021-2025. Cette réorganisation fonctionnelle met essentiellement l'accent sur la valorisation des acquis professionnels et sur la capacité du Fonds à mettre son expérience et expertise au service des Institutions sœurs et autres partenaires de travail.

Ainsi le nouvel organigramme a connu la création (i) de l'Institut du FAGACE, Centre d'Excellence et (ii) la mise en place d'un département dédié à la Coopération et Mobilisation des Ressources. Aussi, pour atteindre efficacement et rapidement ses objectifs, plusieurs directions ont vu leurs effectifs renforcés par de hauts cadres d'origines diverses en lien avec l'actionnariat actuel du Fonds.

ATELIER INTERNATIONAL VIRTUEL SUR LA CRISE DE LA COVID-19 EN AFRIQUE : RÉPONSE SOCIALE ET MICROFINANCE.

Quel modèle pour un financement de proximité efficace en Afrique dans le contexte de la COVID-19 : contribution du FAGACE

Depuis une année, l'économie mondiale vacille sous le coup de la pandémie de la COVID-19. L'Afrique n'est pas épargnée mais le continent a démontré une résilience sans précédent jusqu'aujourd'hui. Quel est l'impact sur les économies des pays et comment le continent pourra contenir cette pandémie pour mieux protéger sa population et ses économies nationales ?

C'est dans ce cadre que le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) a participé du 14-15 janvier 2021, à un atelier international virtuel de haut niveau sur la crise de la COVID-19 en Afrique initié par le Gouvernement Béninois à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

En effet, à l'instar du Bénin, les Gouvernements et les autorités monétaires sont conscients de la gravité de la situation. A cet égard, des mesures sociales et financières ont été prises pour atténuer les effets néfastes de cette pandémie sur leurs économies en général, et les couches les plus défavorisées en particulier.

Impactées différemment par la Covid-19 en fonction des régions, les institutions de garantie sont mises à contribution dans le dispositif de gestion de la crise aux cotés des Banques et des Etats.

La contribution du FAGACE lors du panel du 15 janvier 2021, sur le thème « Quel modèle pour un financement de proximité efficace » présentée par son Directeur Général Monsieur Ngueto Tiräina YAMBAYE, pose les bases d'une stabilisation des économies pour une relance via un mécanisme de restructuration des crédits non performants dus à la pandémie et fournit une incitation au secteur financier



pour atténuer la détérioration du risque perçu par rapport aux Entreprises.

Aussi, le Directeur Général du FAGACE a-t-il précisé dans son propos qu'en collaboration accompagne les extensions de durée de remboursement sollicitées par les banques et autres partenaires financiers au profit des porteurs de projets en difficultés.

Enfin, il ressort des échanges entre panélistes que la digitalisation intensive des moyens de paiement est une réponse efficace au financement rapide et efficace pour contrecarrer la crise sanitaire. A titre d'exemple, plusieurs gouvernements africains ont proposé des paiements de soutien,



via l'infrastructure numérique et le réseau des institutions de microfinance, au profit des populations à faible revenu. A cet effet, l'initiative du projet de digitalisation des taxis-motos au Rwanda a été notamment citée par le FAGACE comme un exemple innovant car il a permis au travers de l'accompagnement en garantie d'une banque locale, la mise à disposition de kitmeters qui ont facilité la réorganisation du secteur de motos taxis et développer des solutions au profit des conducteurs de moto taxis qui ont dorénavant accès aux services financiers. Il a aussi permis à l'Etat d'augmenter son assiette fiscale avec la maîtrise des revenus générés par l'activité de moto taxi et enfin de lutter contre la COVID-19 avec l'utilisation de la monnaie électronique et le renforcement de la sécurité intérieure.

En participant à ce webinaire international sur « LA CRISE DE LA COVID-19 EN AFRIQUE : Réponse Sociale et Microfinance », le FAGACE appelle ses différents partenaires financiers à converger leurs efforts pour répondre aux besoins spécifiques des marchés face aux impacts négatifs de la COVID 19 en Afrique et notamment au Bénin.

Source : **FAGACE**

INTERVIEW DE MONSIEUR NGUETO TIRAÏNA YAMBAYE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FAGACE DANS JEUNE AFRIQUE N° 3097 DE FÉVRIER 2021



LES 3 PILIERS PRINCIPAUX DU FAGACE: INNOVATION, RENFORCEMENT ET INTÉGRATION

Premier tchadien à occuper ce poste, Monsieur Ngueto Tiraina YAMBAYE est le septième Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) en fonction depuis juillet 2020. Économiste et spécialiste en Finance internationale, ancien Ministre de l'Économie, le nouveau Directeur Général qui a été aussi Administrateur du FMI pour l'Afrique, va faire profiter le Fonds de sa riche expérience pour sa modernisation et son repositionnement stratégique.

Parlez-nous un peu du FAGACE

Pionnier dans le domaine de la garantie bancaire en Afrique, le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) dont le siège est à Cotonou au Bénin, est une institution financière internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Depuis 1977, les interventions du Fonds ont permis de mobiliser plus de 2 500 milliards de F CFA au profit des économies de ses quatorze (14) États membres, grâce à la garantie des prêts bancaires et à ses interventions diverses. Aujourd'hui, le FAGACE amorce une nouvelle ère de transformations pour être plus en adéquation avec les attentes des économies en mutation.

Vous êtes à la tête du FAGACE depuis juillet 2020, Quelle est votre vision pour l'institution ?

Notre vision est de faire du FAGACE, une institution moderne qui contribue pleinement à l'intégration financière de l'Afrique. Pour ce faire, la priorité est de parvenir à un accord avec les États membres, sur un nouveau cadre stratégique. Ainsi, notre nouvelle

stratégie se fondera sur les principaux piliers que sont : l'innovation, le renforcement de la structure financière par l'ouverture du capital à de nouveaux États et partenaires financiers, l'intégration des marchés africains, la poursuite des réformes pour rendre le FAGACE plus moderne, plus compétitif et plus attrayant pour les marchés.

Qu'est ce qui va changer pour les États membres ?

Le FAGACE entend faire des interventions de proximité dans ses États membres en vue de soutenir les financements des investissements et relever ainsi les défis de la croissance et de l'emploi. Ceci passera notamment par des appuis multiformes dans le cadre du financement des projets notamment les Projets publics, les PPP, du secteur privé, des interventions diversifiées qui seront accrues pour répondre aux besoins des économies.

M. Yambaye, vous arrivez à la tête du Fagace dans un contexte de crise sanitaire du fait de la Covid-19 où les défis économiques sont énormes. Quelles solutions comptez-vous apporter ?

Le FAGACE propose en complément des mesures prises par les gouvernements des solutions adaptées aux Banques partenaires pour contenir les incertitudes auxquelles la pandémie confronte les économies. L'Institution africaine de Garantie accompagne les extensions de durée de remboursement sollicitées par les banques au profit des porteurs de Projets en difficultés. Ainsi, notre solution de partage de risques permet de restructurer plus facilement d'une part les crédits devenus moins performants et d'autre part de soutenir la relance des entreprises en difficultés.

Source : JEUNE AFRIQUE

COOPÉRATION

FAGACE-NSIA BANQUE BENIN

Mieux accompagner le financement de l'économie béninoise

Le Directeur Général du FAGACE, Monsieur Ngueto YAMBAYE a reçu en audience, ce mercredi 10 Février 2021, au siège du Fonds à Cotonou, une délégation de NSIA Banque Bénin conduite par Monsieur Anicet OKOMA, Directeur Général Adjoint.

Cette séance s'inscrit dans le cadre des rencontres périodiques avec les différents partenaires du Fonds. Les échanges ont notamment porté sur des sujets relatifs au renforcement du partenariat, au développement des activités opérationnelles, aux modes de financement innovants, et à la réorientation stratégique en perspective du Fonds.

Se félicitant de la qualité des relations entre les deux institutions, les deux dirigeants ont convenu au terme de l'audience de développer davantage de synergies afin de mieux accompagner le financement de l'économie béninoise.

Source : FAGACE





Source : FAGACE

12ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR ROMUALD WADAGNI



Nouvelle dynamique amorcée

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) a tenu sa 12ème session ordinaire le vendredi 19 Février 2021 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Bénin, Président en exercice.

Ont pris part à cette session, les Gouverneurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du

Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Après avoir adopté le procès-verbal de sa dernière session, le Conseil des Gouverneurs a pris acte de la mise en œuvre des résolutions adoptées au cours de sa précédente réunion.

La 12ème session ordinaire du Conseil des Gouverneurs a été précédée par la 57ème session du Conseil d'Administration, qui lui a soumis son rapport. En procédant à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des Gouverneurs s'est principalement penché sur ledit rapport. Il a ainsi pris connaissance des résultats des travaux du Conseil d'Administration qui a entre autres approuvés :

la coopération institutionnelle du Fonds avec : la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), Export Trading & Corporation (ETC), BLEND Financial Services Limited et KARA INVESTEMENT FUND ;

le bilan des activités opérationnelles pour l'exercice 2020 établi à 22,5 milliards FCFA en faveur du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, de la CENTRAFRIQUE, la COTE D'IVOIRE de la GUINEE-BISSAU, du MALI, du NIGER, du RWANDA, du SENEGAL et du TOGO ; le nouvel organigramme du Fonds.

A l'issue de l'examen des conclusions et recommandations du rapport, le Conseil des Gouverneurs a félicité les membres du Conseil d'Administration pour les résultats qualitatifs obtenus. Il a ensuite pris d'importantes décisions

notamment :

- L'adoption du Plan stratégique 2021-2025 placé sous le signe de la modernisation du Fonds ;
- la nomination des Commissaires aux comptes du FAGACE pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la nomination d'un troisième d'Administrateur indépendant ;
- la création des ordres du FAGACE ;
- la création du Bureau Indépendant d'évaluation (BIE) ;
- la création du Corps des Ambassadeurs de bonne volonté du FAGACE ;
- la création du poste de Médiateur du FAGACE.

Par ces décisions, le Conseil des Gouverneurs s'engage à soutenir la réorientation stratégique du FAGACE dont les piliers sont : la modernisation de l'institution, son intégration économique africaine, le renforcement de la qualité de gouvernance, la mise en place des mécanismes indépendants de contrôle et d'évaluation à tous les niveaux, la mobilisation de ressources ordinaires et spéciales adéquates, la valorisation du capital humain, le développement d'une communication financière et internationale, l'innovation, la diversification de l'offre, l'accroissement des interventions pour répondre efficacement aux besoins des économies des Etats membres.

Cette nouvelle stratégie vise également à permettre au FAGACE de jouer un rôle plus accru dans un contexte de la relance des économies des Etats membres affectés par la pandémie de la COVID-19. Au terme de ses travaux le Conseil des Gouverneurs a félicité la Direction Générale pour la nouvelle dynamique amorcée et l'a encouragée à poursuivre dans cet élan.

Source : FAGACE

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LE FAGACE ET ETC

Une coopération nouvelle et renforcée au profit des pays africains

Ce mardi 27 avril 2021 au siège du FAGACE à Cotonou, Monsieur Ngueto Tiraïna YAMBAYE Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et Monsieur Anco Marzio LENARDON Président d'ETC (Export Trading Corporation) ont procédé à la signature d'un protocole d'accord de coopération entre les deux institutions.

Cette signature marque un tournant décisif entre le FAGACE et ETC pour une coopération nouvelle et renforcée au profit des pays africains d'intervention des deux institutions. A travers les axes de développement conjointement retenus, les deux organisations sont engagées dans la promotion des initiatives entrepreneuriales en Afrique.

Cette nouvelle dynamique se fonde également sur les principes et les objectifs communs des deux institutions avec une forte complémentarité par rapport aux services fournis.

De plus, à travers la fourniture d'une assistance technique appropriée et des mécanismes de financement adaptés et préférentiels des résultats probants sont envisagés dans le développement des pays dans lesquels elles interviennent. Enfin en intervenant au niveau de plusieurs pays de la région, elles pourront mieux apprendre de leurs expériences et avoir plus d'impact au niveau de nos programmes.

Lors de son discours Monsieur Ngueto Tiraïna YAMBAYE, en insistant sur la nécessité de l'adaptabilité des mécanismes conjoints aux réalités des porteurs de projets locaux, a rappelé que l'objectif de cet accord est le partage de portefeuille de projets, la structuration de projets d'investissement, l'analyse technique et

financière de projets d'investissement, le partage des risques de contrepartie, le renforcement de capacités, l'organisation des conférences et séminaires pour divulguer les opportunités d'affaires en Italie et dans les pays membres du Fonds ».

A son tour, le Président de ETC a expliqué que : « les PME africaines changent, les économies évoluent et le mode d'industrialisation aussi. ETC s'adapte à ces changements en proposant de nouveaux mécanismes et en s'associant à des partenaires tels que le FAGACE pour plus d'impact sur les marchés. »

Pour le Fonds, cette coopération s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan stratégique 2021-2025 ; C'est un outil complémentaire pour la maîtrise des risques des projets, le renforcement des interventions du Fonds en faveur des pays membres et un partage de connaissance sur les mécanismes de financement et de suivi afin d'accroître son efficacité opérationnelle.

Source : FAGACE



COOPÉRATION FAGACE – MALI

Le FAGACE soutient le financement du secteur privé au Mali

A l'invitation du Ministre de l'Industrie du Commerce et de la Promotion des Investissements du Mali, Monsieur Harouna NIANG, une délégation du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), conduite par le Conseiller Principal du Directeur Général à la Coopération et à la Mobilisation de ressources, Monsieur Basile TCHAKOUNTE, a séjourné à Bamako au Mali, du 04 au 07 avril 2021.

Pour la seconde année consécutive, le FAGACE Des échanges avec le Gouvernement, il ressort la volonté de voir le FAGACE renforcer son rôle de garant pour impulser le financement du secteur privé malien en général et des PME/PMI en particulier. Dans cette perspective un mémorandum a été signé avec l'Etat Malien. Pour en assurer le suivi, un Bureau de liaison du Fonds au Mali sera créé.

Par ailleurs, au cours des différentes rencontres, les institutions financières et les opérateurs économiques maliens ont tous admis la nécessité d'un garant tel que le FAGACE dans le dispositif de financement du secteur privé. Dans ce cadre, les échanges ont concerné la flexibilité des produits du Fonds et leur adéquation au marché local ainsi que l'encadrement des porteurs de projets.

A cet effet, le Fonds a affirmé sa disponibilité à apporter son appui à :

- la mise en place au Mali de structures d'appui au secteur privé ;
- la mise en place d'une plateforme de formation en ligne et d'émissions d'information et d'éducation ;
- l'organisation des séminaires de formation initiés par l'Etat du Mali en direction des SFD, des Bureaux d'Etude et des PME/PMI.

La présente mission marque un nouveau tournant dans les relations entre le FAGACE et la République du Mali. A travers les axes

de développement conjointement retenus notamment, le Bureau d'information et de liaison à mettre en place, l'objectif majeur du Fonds, est non seulement de renforcer la coopération avec le Gouvernement mais aussi d'accélérer le financement de l'économie malienne à travers les PME/PMI, d'approfondir le dialogue avec les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé.

Pour rappel, le FAGACE grâce à ses diverses interventions notamment en garantie, a permis de mobiliser à ce jour, près de 55 milliards de F CFA au profit de l'économie malienne.

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique est une Institution financière internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés et contribue au développement économique et social de ses quatorze (14) États membres.

Source : FAGACE



LE FAGACE ET LE FIGA DEVELOPPENT DES SYNERGIES



Contribuer à accélérer le financement de l'économie congolaise

Une mission officielle d'imprégnation et de partage d'expériences conduite par M. Armel MBOULOUKOUÉ, Directeur Général du Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement des PME et de l'Artisanat (FIGA) a séjourné à Cotonou, du 1er au 04 juin 2021 et s'inscrit dans le cadre de la formalisation du partenariat entre les deux institutions FAGACE et FIGA.

Le FIGA est une institution financière congolaise, qui a démarré ses activités en janvier 2021, et a pour missions, entre autres, d'accompagner les Très Petites, et Moyennes Entreprises et artisans en leur apportant les garanties nécessaires à leurs accès aux financements bancaires.

Des échanges avec la Délégation, il ressort la volonté non seulement de s'enrichir de l'expérience du FAGACE mais aussi de mener des actions synergiques en vue de renforcer le rôle des garants dans le financement du secteur privé congolais en général et des TPE/TPI et PME/PMI en particulier. Dans cette perspective, un Mémoire d'Entente a été signé entre les parties.

Par ce Protocole d'Accord, le FAGACE marque sa disponibilité à apporter son appui technique

au FIGA pour :

- la mise en place au Congo des structures d'appui au secteur privé ;
- les interventions conjointes en garantie sur des projets ;
- l'appui du FAGACE aux Programmes de formation initiés par le FIGA en direction de son personnel, des banques, des SFD, des Bureaux

d'Etude et des PME/PMI, et des organisations professionnelles ;

A travers les axes de développement conjointement retenus, l'objectif majeur du FAGACE, est non seulement de développer la coopération avec le FIGA mais aussi de contribuer à accélérer le financement de l'économie congolaise notamment à travers les TPE/TPI et PME/PMI, d'approfondir le dialogue avec les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé.

Au terme de la mission, la Délégation a exprimé ses vifs remerciements au Directeur Général du FAGACE et à l'ensemble de ses équipes qui ont contribué à la bonne réalisation de la mission et des réunions bilatérales devront se poursuivre pour le bon aboutissement des démarches accomplies.

Il convient de préciser que cette activité d'appui au Fonds de garantie nationaux des pays membres s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2021- 2025 du FAGACE qui entend mettre au service des Etats membres, des instruments adéquats afin d'impulser le financement de leurs économies.

Source : FAGACE

PARTENARIAT ENTRE LE FAGACE ET VERSUS BANK

FINANCEMENT DES PME IVOIRIENNES

Le 29 juin 2021 s'est tenue au siège du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), la signature d'un accord cadre de partenariat avec VERSUS BANK, représentée à cette occasion par M. Jérôme EHUI son Directeur Général accompagné de M. Jean-Philippe TOURE, Directeur de l'Exploitation, de M. Siméon TONIAN, Responsable du Pôle Institutionnel et de M. Ismaël DIOMANDE, Chef de département juridique et Recouvrement.

Cette convention consacre la mise en œuvre d'un mécanisme destiné à faciliter l'accès des PME aux financements proposés par VERSUS BANK aux meilleures conditions du marché et qui devront être contre-garantis par le FAGACE.

En effet, pour une croissance inclusive et pérenne de ses pays, le FAGACE s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des institutions financières locales et régionales en partageant les risques liés au financement des projets notamment ceux des PME/ PMI qui requièrent des garanties importantes.

Dans ce cadre, le Fonds développe des partenariats avec les Institutions financières telles que Versus Bank qui ont des objectifs convergents.

VERSUS BANK, est une banque ivoirienne qui opère depuis 16 ans et se positionne officiellement comme la banque partenaire des PME/ PMI dans le pays ; son ambition est de contribuer à l'émergence de champions nationaux, en ligne avec le Plan stratégique de Développement de la Côte d'Ivoire.

A travers cet accord le Fonds met à la disposition de Versus Bank, deux instruments de partage de risques que sont la garantie portefeuille et la garantie individuelle.

- La garantie portefeuille est une ligne de garantie sur laquelle Versus Bank peut imputer des projets des PME, PMI qui remplissent les critères convenus.
- La garantie individuelle servira à la couverture partielle des financements accordés aux projets d'envergure.

Les deux Institutions ont décidé dans le cadre de cet accord de mettre en commun leurs expertises et expériences en Côte d'Ivoire afin de développer en synergie, des projets notamment en faveur des PME PMI.

Il convient de préciser que ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2021- 2025 du FAGACE qui entend mettre au service des partenaires financiers du Fonds, des instruments adéquats afin d'impulser le financement des économies locales.

Source : FAGACE



LE FAGACE ET LA BRVM SE MOBILISENT POUR LE SECTEUR PRIVE ET LE MARCHÉ DE L'UEMOA

Consolider la dynamique de mobilisation des ressources financières en faveur des PME

Une délégation de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) conduite par son Directeur Général, Monsieur Edoh Kossi AMENOUNVE a rendu une visite de travail et d'échanges au Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), le 30 juin 2021.

Les échanges ont porté sur le partenariat historique entre les deux institutions, le marché financier, et la nécessité de converger les actions pour impulser les émissions du secteur privé sur le marché de l'UEMOA. Ils ont également permis d'enrichir les réflexions et les diligences en cours de mise en œuvre pour lever les freins et favoriser l'entrée du secteur privé dont le potentiel sur le marché a été unanimement reconnu.

Le renforcement de la coopération entre le FAGACE et la BRVM contribuera à consolider la dynamique de mobilisation des ressources financières en faveur des PME en zone UEMOA, dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, le FAGACE qui est agréé en qualité de garant institutionnel auprès du CREPMF, apportera sa garantie en couverture des opérations de levée de ressources des émetteurs.

Cette rencontre a été l'occasion pour le Directeur Général du FAGACE de réaffirmer sa ferme volonté de voir le FAGACE, renforcer son rôle d'Institution internationale de financement du développement des pays membres en général et plus particulièrement ceux de l'UEMOA.

Source : FAGACE



REDYNAMISATION DE LA COOPERATION ENTRE LE FAGACE ET SHELTER AFRIQUE

Fourniture de financement de logements abordables

Le Directeur Général de Shelter Afrique, Andrew Chimphondah, a effectué une mission de travail au FAGACE et a rencontré le Directeur Général et le Conseil de Direction du Fonds, le 1er juillet 2021 à Cotonou.

Shelter Afrique est une Société panafricaine de financement et de promotion des logements ainsi que de l'amélioration du cadre de vie.

La visite de SHELTER AFRIQUE a pour objet, la relance de la coopération entre les deux Institutions.

En effet, le FAGACE et SHELTER AFRIQUE sont en relation de coopération depuis plusieurs décennies. Cette coopération a notamment porté sur la mobilisation de ressources sur le marché financier de l'UEMOA en vue de la réalisation de programmes immobiliers.

Au terme des échanges, les deux Institutions ont réaffirmé l'urgence et la nécessité de renforcer leurs rôles de catalyseur dans la fourniture de financement de logements abordables à travers l'Afrique. Par ce partenariat le FAGACE et SHELTER AFRIQUE offriront des solutions financières, de conseil et de recherche visant à résoudre la crise du logement en Afrique.

Source : FAGACE



4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le Burkina Faso prend la Présidence du Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) a tenu sa 4ème session extraordinaire le vendredi 02 Juillet 2021 par visioconférence de 09 heures à 11 heures GMT, sous la présidence de Monsieur Lassané KABORE, Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, Vice-Président en exercice.

Etaient présents à cette session, les Gouverneurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Rwanda, du Sénégal et du Tchad.

En procédant à l'examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil des Gouverneurs s'est particulièrement penché sur les résultats des travaux du Conseil d'Administration qui a entre autres approuvé :

- la mise en place d'une nouvelle politique d'octroi de garantie conformément au Plan stratégique 2021-2025,
- les plafonds annuels des organes pour l'exercice 2021,
- la mise en place des règles de classification et d'évaluation des risques de contrepartie et de crédit du FAGACE,
- les états financiers du Fonds au 31 décembre 2020 ,
- le rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- le plan d'assainissement du portefeuille des engagements du FAGACE.

Le Conseil des Gouverneurs a félicité la Direction Générale du Fonds ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour les résultats qualitatifs obtenus. Il a ensuite pris,

d'importantes décisions notamment :

- l'adoption des états financiers au 31 décembre 2020 qui affichent un résultat net bénéficiaire pour la 3ème année consécutive;
- l'adoption des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- l'adoption du Contrat de performance du Directeur Général ;
- l'approbation du plan d'assainissement du portefeuille des engagements du FAGACE.

Par ces décisions, le Conseil des Gouverneurs réaffirme son soutien à la Direction Générale afin qu'elle continue dans cette dynamique pour permettre au FAGACE de jouer pleinement son rôle catalyseur de financement au profit des économies des Etats membres.

Ensuite, la Présidence du Conseil des Gouverneurs a été confiée au Burkina Faso, le mandat de la République du Bénin étant arrivé à échéance.

Enfin, le Conseil des Gouverneurs s'est félicité du travail accompli par le Bénin durant l'exercice de sa présidence.

Source : FAGACE



TECHNOSERVE : PARTENARIAT FAGACE TECHNOSERVE

Lutte contre la pauvreté et promotion de la richesse

Le Jeudi 8 Juillet 2021, le siège du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) à Cotonou a servi de cadre à la cérémonie officielle de signature d'un Protocole d'Accord de Partenariat entre TechnoServe et le FAGACE en présence du Directeur Général du FAGACE, Monsieur Ngueto Tiraina YAMBAYE et du Directeur Régional de TechnoServe Afrique de l'Ouest, Monsieur Larry UMUNNA.

Cet Accord scelle l'engagement formel des deux institutions à travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie des populations qui vivent dans les pays d'intervention.

Il est fondé sur les principes et les objectifs communs et reconnaît une forte complémentarité par rapport aux services fournis, aux objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion de la richesse notamment dans des secteurs aussi stratégiques que celui de l'Agriculture, l'agro-industrie. Il prévoit aussi une assistance technique appropriée et des mécanismes de financement adaptés et préférentiels pour des résultats plus probants dans le développement économique et social des pays dans lesquels elles interviennent.

En effet, le FAGACE et Technoserve disposent d'une grande expérience en Afrique et dans le monde : le FAGACE accompagne le financement de l'Afrique depuis 44 ans et Technoserve intervient depuis plus de 50 ans dans le monde.

Aujourd'hui le FAGACE intervient dans 14 Etats membres et Technoserve couvre 29 pays dans le monde. Les deux organisations se retrouvent pour l'instant dans 04 pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Rwanda et s'engagent pour une forte complémentarité d'intervention au niveau de ces pays pour faire la différence.

Enfin, en intervenant au niveau de plusieurs pays de la région, le FAGACE et Technoserve pourront mieux apprendre de leurs expériences et avoir plus d'impacts au niveau de leurs interventions.

Cet accord s'inscrit également dans le cadre du Plan stratégique 2021-2025 du FAGACE dont les ambitions et actions sont en ligne avec les objectifs des stratégies d'appui au développement adoptées au niveau des Etats membres afin de soutenir les piliers traditionnels de l'économie tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, les infrastructures.

Source : FAGACE



RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE SIÈGE DU FAGACE EN RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Un partenariat dynamique et fructueux.

Le Gouvernement Camerounais et le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) sont heureux d'annoncer le renouvellement de l'accord de siège du FAGACE. La cérémonie solennelle a eu lieu dans les locaux du Ministère des Relations extérieures du Cameroun ce jour 22 juillet 2021.

Cet accord qui intervient dans le cadre du renforcement de la coopération entre le FAGACE et la République du Cameroun, marque une nouvelle ère pour un partenariat dynamique et fructueux.

En effet, face à la diversité des réalités des pays membres et surtout pour mieux répondre aux besoins spécifiques provenant des Gouvernements et des opérateurs économiques des pays de la zone CEMAC, le FAGACE s'est engagé dans une politique de décentralisation de ses activités avec la création d'une Représentation régionale en Afrique centrale, basée au Cameroun.

Présent aux côtés des opérateurs économiques camerounais le Fonds a accompagné de nombreux projets de développement en coopération avec les banques, et Prestataires de Service d'Investissement (PSI) locales. Ainsi, les interventions ont permis de mobiliser plus de 90 Milliards FCFA en faveur des projets de développement locaux. Ces résultats sont appréciables, cependant la marge de progression est encore très grande, eu égard au dynamisme des acteurs et à l'important potentiel du marché.

A cet égard, le FAGACE entend approfondir le dialogue avec les acteurs de développement afin d'apporter sa pierre à l'édification du pays et de la sous-région.

Un appel a été lancé aux banques et PSI, aux opérateurs économiques privés et publics du

Cameroun ainsi que des pays membres de la CEMAC afin qu'ensemble, une synergie d'actions soit développée pour le financement des projets de développement en Afrique centrale, un marché régional plus compétitif, mais également, fortement intégré.

A cet effet, le Bureau de Représentation Régionale du FAGACE en Afrique Centrale situé au 4ème étage de l'Immeuble CNPS de Bonanjo à Douala reste mobilisé pour travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'écosystème notamment les banques, les PSI et tous porteurs de projets.

Source : FAGACE



MISSION DE CONSULTATION DU FAGACE AU BURKINA FASO

Un nouveau tournant dans les relations entre le FAGACE et le Burkina Faso

Une délégation du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) conduite par son Directeur Général, Monsieur Ngueto Tiraina YAMBAYE, a séjourné au Burkina Faso du 09 au 13 Août 2021. Cette mission qui s'inscrit dans le cadre des consultations avec les Etats membres du FAGACE, visait à renforcer les interventions de l'institution de garantie au Burkina.

Au terme de sa mission, la délégation a co-animé avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, M. Lassané KABORE, par ailleurs Président du Conseil des Gouverneurs du FAGACE, un point de presse, le vendredi 13 août 2021, pour faire le bilan du séjour au Burkina.



Durant la visite, la délégation a été reçue en audience par le chef de l'Etat ainsi que par des membres du Gouvernement. Elle a également rencontré les responsables du système bancaire et financier burkinabè pour présenter les modes opératoires du FAGACE. La mission a par ailleurs échangé avec les opérateurs économiques pour s'imprégner des réalités des porteurs de projets et les initier aux mécanismes d'accès au financement adéquats en lien avec les produits du FAGACE. Des rencontres bilatérales ont également eu lieu avec les banques et les sociétés de gestion d'Intermédiation afin de développer des actions pour impulser le financement des projets d'investissements productifs. A l'issue de l'ensemble de ces rencontres, un mémorandum d'entente a été signé entre le FAGACE et le Conseil National du Patronat, la Chambre Nationale d'Agriculture et le Secrétariat du Salon des PME de l'UEMOA.

Un mémorandum sera également signé avec l'Etat burkinabè. Au terme de cette signature le FAGACE s'engagera à :

- Etablir avec les banques locales qui manifestent un intérêt pour la collaboration avec le Fonds, des accords-cadres de partenariats ;
- Signer avec les banques commerciales des conventions de garantie devant permettre d'ouvrir dans leurs livres respectifs, des lignes de garantie. Ces lignes permettront de faciliter l'accès au financement des PME/PMI ;
- Nouer avec les banques locales des partenariats pouvant favoriser le financement des grandes entreprises commerciales, industrielles ainsi que des projets d'infrastructures etc.

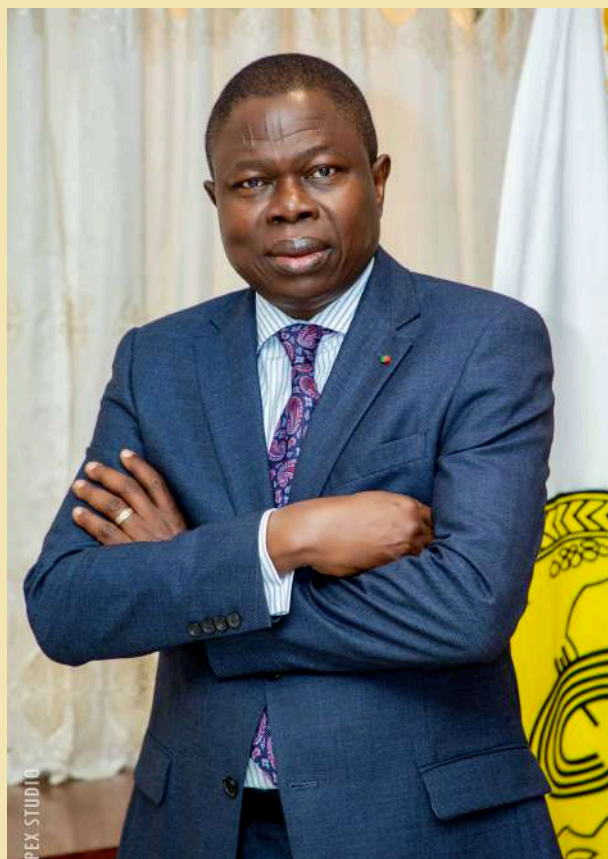
Pour assurer le suivi de la coopération entre le Burkina Faso et la FAGACE, un Bureau d'Information et de liaison du FAGACE au Burkina Faso sera créé. Monsieur Ngueto Tiraina YAMBAYE, Directeur Général du FAGACE a, au

cours de son intervention, signifié que cette mission marque un nouveau tournant dans les relations entre le FAGACE et le Burkina Faso. A travers les axes conjointement retenus, le FAGACE va renforcer son rôle de garant pour impulser le financement du secteur privé Burkinabè et de l'économie en général. Le Ministre en charge des Finances a exprimé sa satisfaction et traduit sa reconnaissance au FAGACE. Il a, par ailleurs, rappelé la nécessité de développer des stratégies et mécanismes pour une transformation structurelle de l'économie Burkinabè.

Source : FAGACE



INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FAGACE : LE QUOTIDIEN D'ETAT BURKINABÈ SIDWAYA N9457



Les interventions du FAGACE ont permis de mobiliser à ce jour plus de 2500 milliards

Merci d'accorder cette interview à Sidwaya, le journal de tous les Burkinabè. Avant de commencer, pouvez-vous vous présenter davantage à nos lecteurs ?

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à notre Institution, le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).

C'est un réel plaisir pour moi de répondre à cette interview du SIDWAYA qui porte en lui une bonne partie de l'histoire du Burkina Faso et de l'Afrique. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la nouvelle dynamique et les initiatives que vous mettez en œuvre à travers vos différents programmes et rubriques pour la promotion de l'information

citoyenne au Burkina.

Pour revenir à votre question, de nationalité tchadienne j'ai été nommé à la tête du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) depuis le 1er Juillet 2020 suite à processus d'appel à candidature internationale. Précédemment j'ai occupé successivement les fonctions de Chercheur Universitaire au CERDI et à la FERDI à l'Université de Clermont-Ferrant en France, Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement au Tchad et Administrateur du FMI pour l'Afrique à Washington DC.

Vous êtes à la tête du FAGACE depuis juillet 2020. Pouvez-vous nous présenter cette institution (son statut, ses missions, son capital, la provenance de ses ressources, ...) ?

Pionnier dans le domaine de la garantie bancaire en Afrique depuis 1977, le Fonds Africain de Garantie et Coopération Economique (FAGACE) est une institution africaine qui œuvre au développement économique et social de ses Etats membres en facilitant l'accès au financement des PME/ PMI et des projets entrepreneuriaux, à travers essentiellement les mécanismes de partage de risques, depuis plus de 40 ans.

Les zones d'intervention du Fonds couvrent la CEMAC, l'UEMOA, le Rwanda et la Mauritanie, avec une expansion progressive sur l'ensemble du continent africain.

Le capital social du Fonds est de 350 milliards FCFA souscrit à hauteur de 66,66 %. Il est ouvert aux Etats et aux Institutions financières de développement.

Le siège social du FAGACE se trouve à Cotonou en République du Bénin. Pour plus de proximité avec ses partenaires et une meilleure efficacité, le Fonds dispose également de deux (2) Représentations ; l'une au Cameroun et l'autre au Rwanda.

Concrètement, quelles sont les différenties

garanties qu'offre le FAGACE à sa clientèle ?

Le FAGACE à travers son offre de garantie de crédit est la solution clé capable de relever le défi de financement des PME- PMI et des programmes nationaux de promotion du développement.

Les principaux produits offerts par le Fonds sont :

- La Garantie individuelle qui s'adresse directement aux entreprises notamment PME/ Grandes entreprises empruntant à des banques (garantie accordée au cas par cas). Le FAGACE offre également sa garantie au financement d'une institution financière qui s'adresse aux petites entités entrepreneuriales et facilite ainsi le « refinancement » de ces institutions financières (auprès des banques commerciales) et l'octroi de crédits aux PME.
- La Garantie de portefeuille : autorise la banque à faire entrer dans la garantie, sans approbation préalable du mécanisme de garantie, tous les crédits qui remplissent certains critères convenus.

Qui sont les bénéficiaires (éligibles) de ces produits ? Les secteurs d'activités concernés ?

Le Fonds accorde son aval pour l'octroi de prêts, en réponse à l'exigence de garanties des institutions financières ; en partageant ainsi le risque de non remboursement du crédit . Ce dispositif encourage les institutions financières à prêter davantage aux porteurs de projets à des taux raisonnables ; ce qui permet de combler le déficit de financement. A ce titre, le FAGACE intervient dans tous les secteurs d'activités autorisés dans ses Etats membres. Les bénéficiaires cibles du Fonds incluent l'ensemble des acteurs de développement : les entreprises privées ou mixtes viables, tous secteurs d'activité confondus, les institutions financières nationales et internationales, et les organismes régionaux promoteurs de l'intégration économique des Etats membres.

Quelles sont les conditions et les procédures d'accès aux garanties du FAGACE ?

Pour bénéficier de la garantie du Fonds pour les crédits bancaires, le promoteur s'adresse à sa banque qui, après accord de financement, se réfère au FAGACE.

Ainsi, pour les garanties portefeuille, la banque partenaire s'adresse au FAGACE. Pour la garantie des emprunts obligataires, le FAGACE est saisi par la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) chargée de l'arrangement de l'opération ; pour la re- garantie et la co- garantie, par une institution partenaire, une SGI ou par les banques prêteuses et, enfin, pour les cautions sur marché, par la banque du promoteur.

A quel coût le FAGACE offre ses services de garantie ?

Relativement aux coûts, les taux appliqués sont fonction du niveau de risque encouru sur chaque projet. La quotité garantie est fixée au maximum à 50% du montant des crédits et concours accordés, et à 100% pour la garantie de levée de ressources sur le marché financier.

Après 60 ans d'indépendance, l'Afrique peine toujours à mobiliser des ressources internes pour financer son développement ? Comment pouvez-vous expliquer cette situation ?

Cette situation s'explique d'abord par la sous-bancarisation des économies africaines. En effet très peu d'africains sont détenteurs d'un compte bancaire et le taux moyen de bancarisation se situe autour de 15%. Une bonne politique de bancarisation permet de faciliter l'accès d'un plus grand nombre de la population au crédit bancaire donc de financer l'économie et aussi de mobiliser l'épargne intérieure.

Nous assistons à un cercle vicieux du sous

financement endogène des économies africaines et l'une des missions du FAGACE consiste à contribuer à booster de manière accélérée le financement des économies des pays membres en collaboration avec le secteur bancaire en favorisant une bancarisation croissante des économies. Il faut noter que les ressources financières doivent se régénérer continuellement et le FAGACE est le maillon indispensable dans la chaîne des instruments financiers et du mécanisme complet et intégré de mobilisation des ressources internes du financement intégral sans exclusion.

Les ressources existent, il faut juste avoir l'information et la capacité de mieux négocier. Le FAGACE se positionne ainsi comme l'Institution panafricaine qui accompagne le financement du développement de l'Afrique avec son réseau de partenaires qui adaptent l'ingénierie financière à chaque type de projet structurant et à chaque contexte.

Le FAGACE constitue-t-il une réponse à cette problématique d'accès des porteurs de projets aux financements, notamment les PME ?

Les PME constituent l'épine dorsale des pays membres du FAGACE et représentent plus de 80% du tissu économique, contribuent entre 20-30% du PIB, à l'instar des autres pays d'Afrique et constituent d'importantes pourvoyeuses d'emplois surtout en milieu rural. Les PME contribuent à structurer et renforcer le tissu économique local à travers l'effet d'entraînement qu'elles ont sur leurs clients et fournisseurs locaux, favorisant la création de filières de production et de distribution entièrement intégrées au tissu local.

Elles contribuent également à la réduction de la pauvreté et permettent une croissance inclusive et durable. Relever le défi de financement des PME permettrait d'exploiter les vastes possibilités de développement économique et social qu'elles offrent en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée. D'où l'intérêt et la nécessité impérieuse d'un outil de garantie public efficient et performant

comme le FAGACE en tant que solution clé au défi d'accès au financement des entreprises. Le FAGACE accorde son aval pour l'octroi de prêts aux PME, en réponse à l'exigence de garanties des institutions financières ; en absorbant ou en partageant ainsi le risque de non remboursement du crédit. Ce dispositif encourage les institutions financières à prêter davantage aux PME à des taux compétitifs ; ce qui permet de combler le déficit de financement susmentionné.

Avec les financements reçus, les PME émergent, se structurent, concrétisent leurs ambitions de développement et in fine créent plus de valeur ajoutée et d'emplois.

L'intérêt des garanties réside également dans l'effet multiplicateur significatif qu'elles génèrent.

40 ans après sa création, quelle appréciation faites-vous de la contribution du FAGACE au développement socioéconomique des pays membres ?

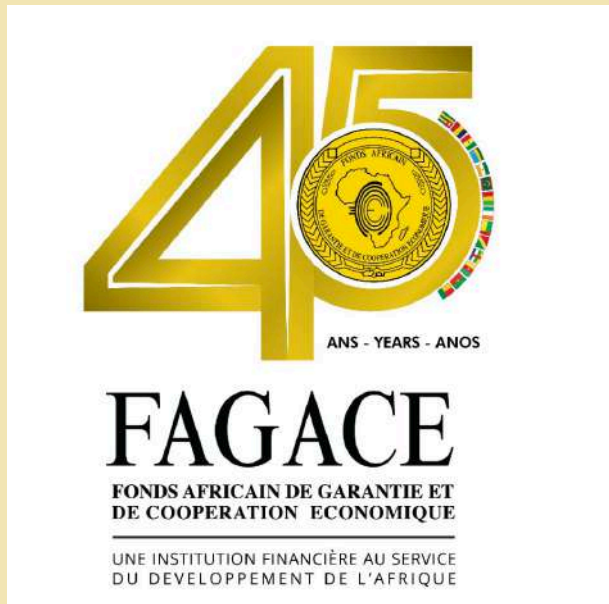
En effet, les interventions du FAGACE ont permis de mobiliser à ce jour plus de 2500 milliards au profit de ses Etats membres notamment dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, de l'agro-industrie, du transport, de l'industrie, et de l'énergie. Ce niveau est appréciable mais nécessite d'être renforcé face aux besoins de plus en plus accrus des économies des Etats membres. Le FAGACE en travaillant avec le secteur bancaire et financier contribue comme je l'avais dit à l'accroissement du taux de bancarisation des économies africaines.

Quelles sont les contraintes, les difficultés que rencontre le FAGACE ?

Pour répondre plus efficacement aux besoins des Etats, beaucoup reste à faire pour assurer notre croissance et surtout, notre transformation afin de consolider nos acquis. Après 44 ans, le FAGACE ouvre aujourd'hui une nouvelle page de son Histoire.

Dans cette perspective le nouveau Plan stratégique 2021- 2025 constitue la boussole pour le développement de notre Institution.

Le FAGACE se modernise en adoptant tous les standards internationaux en matière de Gouvernance.



Y a-t-il une certaine peur pour les acteurs privés de faire appel à votre institution dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissements ? Qu'est-ce qui expliquerait cela ?

Ce qu'il faut savoir c'est que pour bénéficier de la garantie du FAGACE, le promoteur s'adresse d'abord à sa banque qui, après accord de financement, se réfère au Fonds. Effectivement le promoteur peut avoir des appréhensions à soumettre sa demande de prêt à une banque. Mais par définition, la banque est une institution dont la principale activité est de financer l'économie au travers de ses entreprises publiques et privées ; comme toute entreprise, elle cherche à minimiser sa prise de risque et à optimiser sa rentabilité.

Parallèlement à leurs propres exigences commerciales, les accords dits « Bâle III » obligent les établissements financiers à respecter un certain ratio de fonds propres par rapport aux crédits accordés pour consolider les structures en cas de non-remboursement.

Pour ces raisons, les banques sont extrêmement prudentes dans leur analyse des risques. Elles ne souhaitent pas, d'une manière générale, risquer plus d'argent dans le projet que le ou les créateurs eux-mêmes. De la même manière, elles préfèrent partager les risques avec le plus de partenaires possibles tels que les fonds de garantie pour en limiter les effets négatifs.

Cela explique en partie pourquoi certains projets de création d'entreprise rencontrent des difficultés pour obtenir un financement bancaire. Il s'agit généralement de projets : jugés « trop audacieux », ou présentant un plan de financement déséquilibré, ou portés par un ou plusieurs créateurs n'ayant pas l'expérience souhaitée par la banque, ou ne réunissant pas un niveau de fonds propres suffisant, ou encore dont le produit/service ne semble pas répondre aux besoins du marché, etc.

Pour pallier cette situation, il a été un Centre d'excellence dénommé Institut du FAGACE pour l'encadrement et le renforcement des capacités des différents acteurs en lien avec les pays membres, les chambres de commerce, le patronat, le secteur bancaire et financier, les entrepreneurs ruraux et les institutions similaires.

Sous votre leadership, le FAGACE s'est doté d'un nouveau plan stratégique. Quelle est la vision de ce nouveau plan ? Qu'est-ce qui va changer avec ce nouveau plan stratégique ?

Le Conseil des Gouverneurs du FAGACE a adopté en Février 2021, un nouveau Plan stratégique pour notre Institution. A travers ce nouveau Plan stratégique 2021-2025 dénommé « The New Momentum », notre vision est de faire du FAGACE, une institution moderne qui contribue pleinement à l'intégration financière de l'Afrique.

Ce Plan est fondé sur : la modernisation du Fonds, le renforcement de la gouvernance, le renforcement des fonds propres de l'Institution,

le développement des activités opérationnelles et l'intensification de la coopération avec les Etats membres, l'ouverture aux capitaux privés et à de nouveaux Etats, en vue du positionnement du FAGACE comme un partenaire stratégique de développement en Afrique.

Dans ce cadre, le Fonds entend faire des interventions de proximité dans ses Etats membres en vue de soutenir les financements des investissements et relever ainsi les défis de la croissance et de l'emploi. Ceci passera notamment par des appuis multiformes dans le cadre du financement des projets notamment les Projets publics, les PPP, du secteur privé, des interventions diversifiées qui seront accrues pour répondre aux besoins des économies.

Pour ce faire, les banques étant au cœur du dispositif opérationnel du Fonds, le nouveau partenariat avec les banques est basé sur un engagement franc du FAGACE et une revue des modalités de fonctionnement. Cela se traduit par une communication financière régulière et transparente, une approche orientée sur la gestion des risques, un examen de la garantie dans un délai n'excédant pas 10 jours, une procédure efficace de gestion des défauts avec des règlements sans délai. Toutes ces mesures constituent un signal fort à l'endroit des partenaires techniques et financiers, pour une coopération plus fructueuse.

Votre institution intervient au Burkina Faso. Parlez-nous de son apport à l'économie burkinabè (éventuellement les secteurs d'activités ayant bénéficié de l'accompagnement du FAGACE).

Au Burkina les interventions du Fonds s'élèvent à environ 30 milliards qui ont permis de mobiliser près de 90 milliards dans les secteurs stratégiques de l'agro-industrie, du transport, de l'industrie, et de l'énergie.

Vous êtes au Burkina Faso depuis le 9 août 2021. Quel est l'objet de votre séjour au pays des hommes intègres ?

Cette mission s'inscrit dans le cadre des consultations avec les Etats membres du FAGACE et qui vise à renforcer les interventions de l'Institution de garantie au Burkina Faso.

A cet effet, le programme de la mission s'est articulé autour de trois (03) activités majeures :

- des rencontres avec les Hautes Autorités du Burkina Faso ;
- des rencontres avec les principaux acteurs au développement du marché sur le rôle et les mécanismes d'intervention du FAGACE;
- des rencontres bilatérales avec les banques locales.

Vous êtes en fin de mission. Quel bilan tirez-vous de votre séjour ?

Le bilan de la mission est positif. Des échanges avec le Gouvernement, il ressort la volonté de voir le FAGACE renforcer son rôle de garant pour impulser le financement du secteur privé burkinabè en général et de l'économie en général. Dans ce cadre, un Bureau de liaison du Fonds au Burkina Faso sera créé.

Par ailleurs, au cours des différentes rencontres, les institutions financières et les opérateurs économiques burkinabè ont tous admis la nécessité d'un garant tel que le FAGACE dans le dispositif de financement de l'économie et du secteur privé en particulier. A cet effet, les échanges ont concerné le nouveau mode opératoire en lien avec le Plan stratégique 2021-2025, la flexibilité des produits du Fonds et leur adéquation au marché local ainsi que l'encadrement des porteurs de projets.

Quels sont les perspectives ou projets d'interventions du FAGACE au Burkina Faso dans le court et moyen terme ?

Au terme des rencontres, le Fonds a affirmé sa disponibilité à apporter son appui à court terme à :

- la mise en place au Burkina Faso de structures d'appui au secteur privé ;
- l'organisation des séminaires de formation initiés par l'Etat du Burkina en

direction des SFD, des Bureaux d'Etude, des PME/PMI et des acteurs de l'écosystème financier.

- le Bureau d'information et de liaison à mettre en place, dont l'objectif majeur du Fonds, est non seulement de renforcer la coopération avec le Gouvernement mais aussi d'accélérer le financement de l'économie burkinabè, d'approfondir le dialogue avec les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé.

Avez-vous un message particulier à l'endroit des acteurs privés et publics de l'économie burkinabè ?

Comme vous le savez, le Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso, relève entre autres la faible compétitivité des industries existantes et au faible développement de l'agro-industrie, la prédominance de l'économie informelle, et le faible accès des opérateurs économiques, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), aux services financiers, l'insuffisance de ressources adaptées aux besoins de la transformation structurelle de l'économie.

A cet égard, le FAGACE s'engage non seulement à accroître ses interventions au Burkina Faso avec un accent particulier pour la promotion des PME/PMI, des startups et des entrepreneurs ruraux mais aussi à soutenir le financement des projets d'investissements du PNDES.

Enfin, le FAGACE pour la 2ème année consécutive soutient avec d'autres Institutions le Salon des PME et des Banques de l'espace UEMOA qui se tiendra à Ouagadougou en novembre 2021.

Source : SIDWAYA

DECLARATION CONJOINTE RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LE FAGACE ET LE BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES



Mise en place d'un cadre de collaboration entre le BMN et le FAGACE

Une délégation du Bureau de Mise à Niveau des entreprises du Cameroun (BMN) conduite par son Directeur, Mme Marie Rose Chantal ELOMBAT MBEDEY, a séjourné au siège du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) à Cotonou (Bénin) du 04 au 06 Octobre 2021. Cette mission s'est inscrite dans le cadre d'une part, de la mise en place d'un cadre de collaboration entre le BMN et le FAGACE et, d'autre part, du renforcement du partenariat entre les deux institutions.

Au terme de sa mission au FAGACE et en présence du Directeur Général du Fonds, M. Ngueto T. YAMBAYE, la Délégation a donné un point de presse au siège du FAGACE, le mercredi 06 Octobre 2021. Elle a notamment fait le bilan de son séjour au FAGACE et présenté la pertinence des échanges d'expérience.

Durant son séjour au Bénin qui s'étendra d'ailleurs jusqu'au 11 octobre 2021, la Délégation a rencontré le Directeur Général du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises du Bénin (BRMN) et envisage de participer à d'autres rencontres avec des institutions béninoises dans le domaine de la Garantie, du marché des valeurs mobilières etc. La visite de plusieurs entreprises ayant bénéficié de l'appui du BRMN est également prévue pendant ce séjour.

Plusieurs pistes de coopération ont été aussi explorées avec le FAGACE notamment (i) l'appui de l'Institut du FAGACE dans la formation et le renforcement des capacités en matière de Garanties et d'études socioéconomiques, (ii) l'hébergement d'un Bureau d'Information et de Liaison au sein du BMN, (iii) la mise en œuvre d'une synergie triangulaire entre le FAGACE le BMN et la Banque Camerounaise des PME (BCPME) au travers de la mobilisation d'une ligne de

financement à l'intention des entreprises labellisées au Certificat FAGACE-BMN.

A l'issue de la rencontre avec le FAGACE, il a été convenu qu'un mémorandum de mise en œuvre de l'Accord de partenariat soit élaboré pour opérationnaliser les différentes activités à réaliser et un dispositif de reporting soit institué entre les deux parties.

Source : FAGACE

PARTENARIAT ENTRE LE FAGACE ET LA CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU BÉNIN



Travailler ensemble pour impulser le financement de l'économie béninoise

Ce lundi 18 octobre 2021, la salle de conférence AMADOU BOUKAR du FAGACE a servi de cadre à la cérémonie de signature de l'accord de partenariat entre le Fonds et la Caisse de Dépôts et Consignations du Bénin représentée par Monsieur Létondé Brice HOUETON, son Directeur Général.

Cet accord scelle l'engagement formel des deux institutions à travailler ensemble pour impulser le financement de l'économie béninoise et est fondé sur des principes et des objectifs communs.

À travers un dispositif opérationnel de collaboration et d'échanges d'informations en vue du financement des PME par la CDC Bénin, et de mise en place des garanties financières en faveur des PME par le FAGACE, les deux institutions participeront au financement de l'économie béninoise aussi bien sur des projets structurants du Gouvernement et des Collectivités territoriales que des projets de développement des PME/PMI au Bénin. Enfin, ce partenariat permettra au FAGACE

d'apporter une contribution plus active à la problématique de financement des investissements au Bénin en vue de l'atteinte des objectifs économiques et sociaux du pays.

Source : FAGACE

COOPERATION ENTRE LA BADEA ET LE FAGACE



Impulser le développement des initiatives entrepreneuriales en Afrique

En marge de la 2ème édition du forum de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) sur le commerce entre pays arabes et africains dénommé « Africa-Arab Trade Forum » au Caire en Egypte Dr Ngueto Tiraina YAMBAYE, Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) et le Président du Conseil d'Administration (PCA) de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) Dr Fahad Abdullah Aldossari ont procédé le mercredi 03 novembre 2021 à la signature d'un accord de coopération.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la stratégie de mobilisation des partenaires financiers au profit des Etats membres du FAGACE, impulsée par Monsieur Ngueto T. YAMBAYE. Car, pour construire des marchés durables, une assistance technique de qualité et un soutien financier approprié sont nécessaires.

A cet effet, dans toute la région où ils opèrent, le FAGACE et la BADEA développeront une

synergie d'actions qui permettra une forte complémentarité d'intervention au niveau de ces pays afin d'impulser le développement des initiatives entrepreneuriales en Afrique.

Pour rappel, le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), est une Institution Financière Internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Il a été créé le 10 février 1977 à Kigali au Rwanda et a son siège à Cotonou au Bénin. La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour sa part, a été créée conformément à la résolution de la sixième Conférence du Sommet Arabe, tenue à Alger, le 28 novembre 1973 et a commencé ses activités en mars 1975. Son siège permanent est à Khartoum capitale de la République du Soudan. Il faut indiquer que la deuxième édition du forum de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) sur le commerce entre pays arabes et africains a été lancée le 02 novembre 2021 au Caire par Dr. Sidi Ould Tah, Directeur Général de l'institution.

Source : FAGACE

SALON DES BANQUES ET PME : LE FAGACE A PRESIDE LA 7EME EDITION DU SALON

Défis liés au financement des PME, la nécessité de la digitalisation des économies africaines

La cérémonie d'ouverture officielle du Salon a eu lieu dans l'après-midi du 02 novembre 2021, à Ouagadougou. C'est le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Monsieur Harouna KABORÉ, représentant le Premier ministre qui a présidé la cérémonie en présence d'un parterre d'invités venant des pays membres de l'UEMOA, d'Afrique en général et d'Europe.

La participation du FAGACE au Salon s'inscrit dans le cadre de sa politique d'accompagnement des PME/PMI des pays membres. Ce Salon a été l'occasion pour le FAGACE, les institutions bancaires et les Petites et Moyennes Entreprises (PME), d'échanger

sur les défis liés au financement des PME, la nécessité de la digitalisation des économies africaines.

Outre les panels de haut niveau, il y a eu des expositions sur les stands pour la promotion des savoir-faire locaux des différents pays membres de l'UEMOA.

À cette occasion, le stand du FAGACE a accueilli de nombreux promoteurs d'entreprises et porteurs de projets. Au terme du Salon, deux prix ont été décernés au FAGACE.

Source : FAGACE



SENEGAL : LE FAGACE SOUTIENT LE FINANCEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

La Société AMSA REALTY mobilise dix (10) milliards de Francs CFA

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) a permis la mobilisation par la Société AMSA REALTY d'un montant de dix (10) milliards de Francs CFA, suite à l'émission sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA), d'un emprunt obligataire par placement privé pour une durée de sept (07) ans.

Les ressources levées serviront au financement du projet de construction et de réhabilitation de résidences universitaires dans la région de Dakar au Sénégal. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé de la société AMSA REALTY avec l'Etat du Sénégal.

Le financement permettra la réhabilitation des pavillons existants et la construction de nouveaux blocs d'immeubles entièrement équipés, destinés à servir de résidences pour les étudiants, et de services annexes (bâtiments administratifs, restaurants, centres médico-sociaux, etc.) sur les campus de la région de Dakar, en particulier les campus Cheikh Anta DIOP(UCAD), CLAUDEL, ESP et AMADOU MAKHTAR MBOW (UAM). Le projet permettra notamment l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UCAD de 4 000 à 13 000 lits à terme.

L'opération d'emprunt obligataire initiée par AMSA REALTY est d'un intérêt indéniable pour le Sénégal non seulement du point de vue économique, mais surtout social.

En effet, l'offre pédagogique des campus doit s'accompagner d'une offre sociale de qualité, dans la mesure où une université constitue aussi un lieu de vie. Il est donc aussi nécessaire qu'urgent de mettre en place une offre d'hébergement appropriée pour les étudiants.

La garantie donnée par le FAGACE entre en droite ligne de son Plan stratégique 2021-2025 qui accorde un intérêt particulier aux projets structurants de ses Etats membres, conformément à sa mission de catalyseur du développement en Afrique.

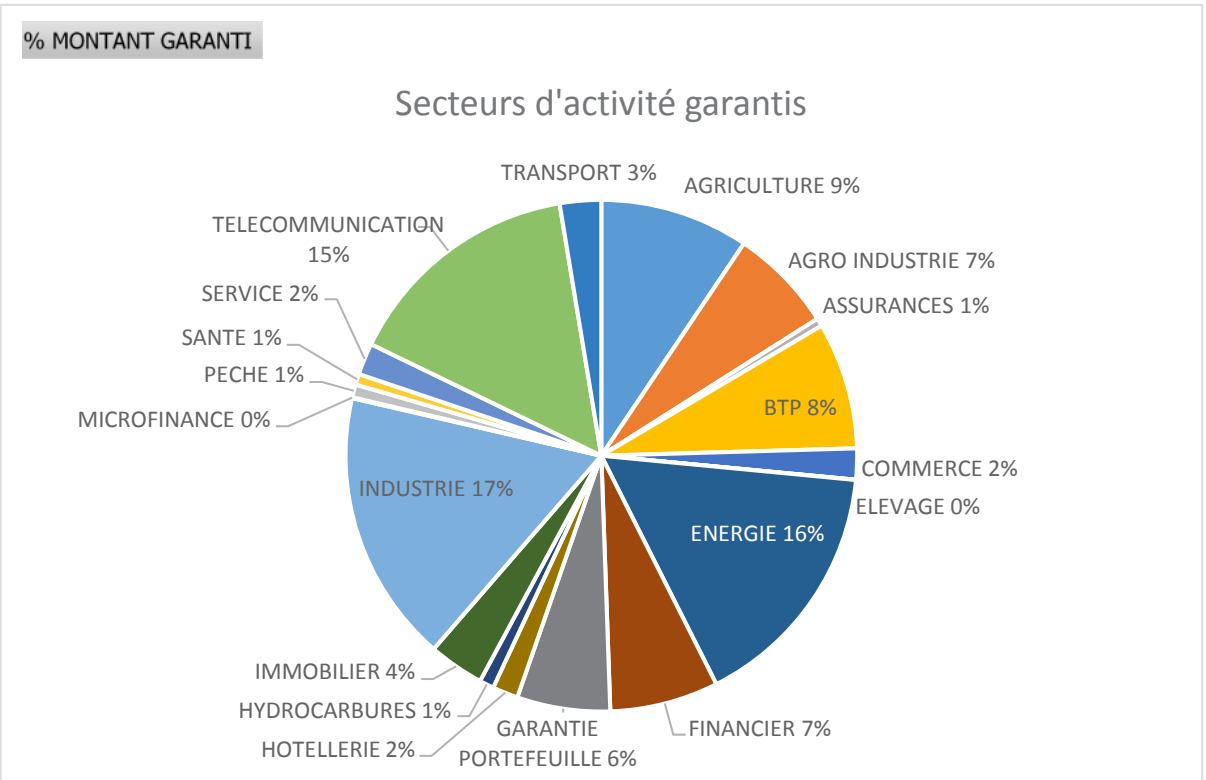
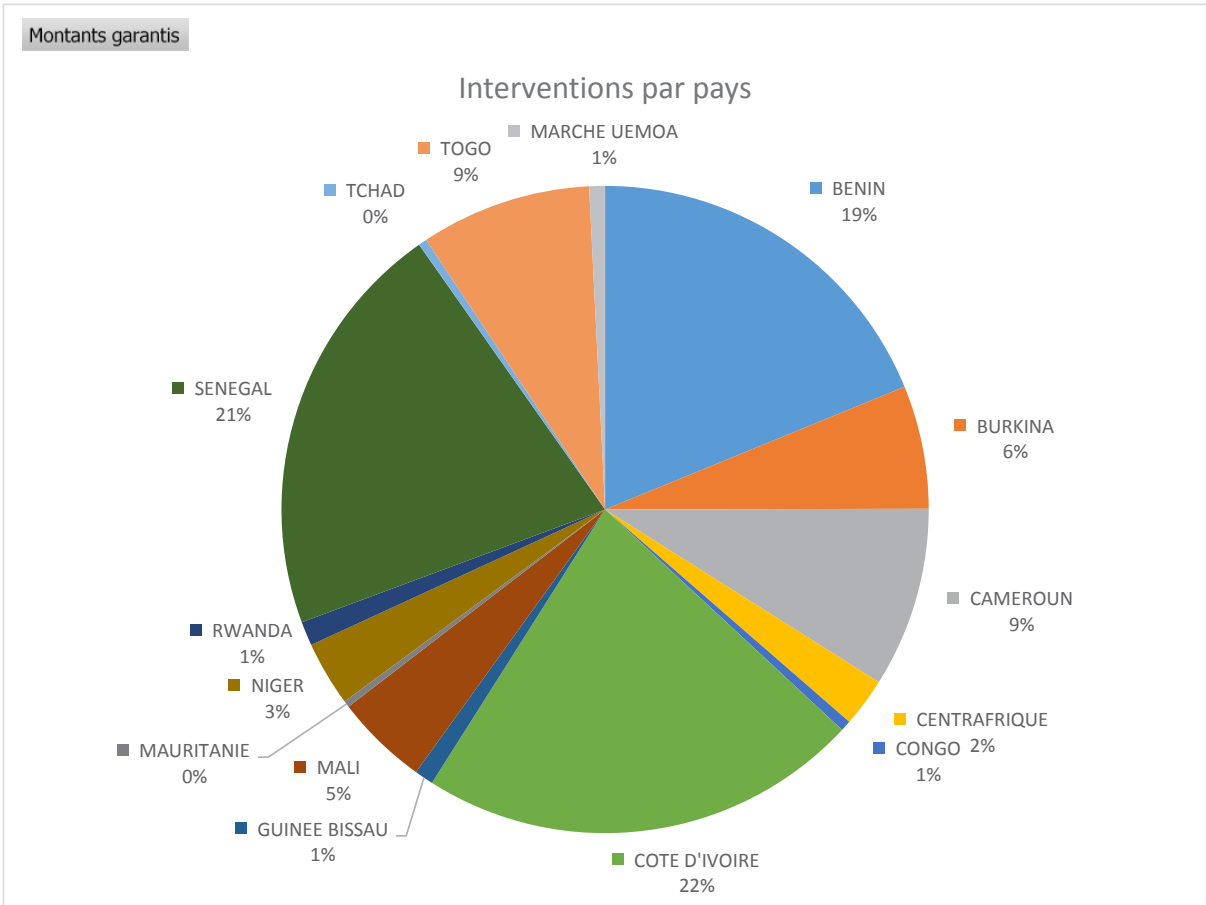
A date, les interventions du Fonds en garantie au Sénégal s'élèvent à 98, 475 milliards de F CFA.

Par cet accord, le FAGACE marque son intérêt renouvelé et son soutien au financement des projets structurants du Sénégal et de ses Etats membres.

Source : FAGACE



Répartition des interventions opérationnelles en 2021



FAGACE : UNE NOTATION DE AA- AVEC UNE PERSPECTIVE STABLE



WARA assigne au FAGACE la notation de long terme de « AA- »,

Dans son communiqué en date du 22 Novembre 2021, West Africa Rating Agency (WARA) annonce la publication de sa notation du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE). Sur son échelle régionale, WARA assigne au FAGACE la notation de long terme de « AA- », en grade d'investissement, tandis que sa notation de court terme est « w-2 ». La perspective attachée à ces notations est « stable ».

Simultanément, sur son échelle internationale, WARA assigne aussi au FAGACE les notations et perspective suivantes : iBB/Stable/iw-5.

Les points forts de la notation du FAGACE sont: (i) une bonne diversification géographique et sectorielle, permettant à l'institution de bénéficier du potentiel de croissance d'une zone économique très vaste et densément peuplée, tout en réduisant son niveau d'exposition aux aléas d'une seule économie; (ii) une gouvernance saine, édictée par des statuts et textes réglementaires clairs, et renforcée par le contrôle des États membres; (iii) une liquidité d'actifs très élevée, permettant au FAGACE de

disposer des ressources nécessaires en cas de réalisation des garanties; et (iv) un excellent niveau de capitalisation, face à un endettement nul.

La notation de contrepartie du FAGACE (AA-) bénéficie de 4 crans de support externe, que WARA rajoute à sa notation intrinsèque en raison de l'actionnariat souverain du Fonds et de son statut d'institution financière multilatérale de développement.

Cette notation s'appuie également sur la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 qui affichent de meilleurs standards en matière de normes de gouvernance, de normes financières prudentielles et de normes opérationnelles et une offre adaptée aux économies des États membres.

En relevant sa notation, WARA confirme la solidité des fondamentaux du FAGACE dans un contexte de crise économique et sanitaire mondiale.



FAGACE

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE

UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

298, Boulevard CEN-SAD Rue 12 044
Cotonou - Benin

O1 B.P 2045 COTONOU (BENIN)

Tel : (+229) 21 30 03 76 / 21 30 08 77
(+229) 97 97 97 30 / 94 01 37 20

E-mail : couriel.fagace@fagace.org